Recours en cas d'intrusion propriété

Par Camille69002

Bonjour
Avec mon conjoint nous avons acheté une maison il y a quelques mois et après des travaux, y avons emménagé la semaine dernière.
Les propriétaires précédents étaient un couple/famille recomposée.
Cette semaine, un homme s'est présenté devant notre portail 2 fois (la première fois il est carrément entré dans le jardin, mon beau-père ayant été surpris et ne l'ayant pas retenu au portail) et nous a dit être l'ex mari de l'ancienne proprio.
Il avait l'air d'avoir beaucoup bu, tenait des propos complètement incohérents.
Il a absolument voulu nous donner son facebook et son numéro de téléphone, a parlé à mon conjoint de plusieurs anecdotes personnelles, a raconté des histoires glauques sur notre nouvelle commune, etc. Il voulait voir l'intérieur de la maison, mais ne le connaissant pas et son comportement étant vraiment inquiétant, mon conjoint a refusé.
La 2e fois, c'est à moi qu'il s'est adressé et voulait absolument que mon conjoint se connecte à son facebook, m'a raconté encore une fois les mêmes anecdotes horribles (une femme qui serait soi disant morte sous ses yeux). Bref cette personne est très envahissante, mon conjoint a du s'interposer pour qu'il ne rentre pas dans notre jardin. Nous l'avons vu passer et repasser lentement en voiture devant la maison et nous observer.
Il n'a pas l'air méchant, mais l'ancienne proprio que nous avons contactée nous a expliqué qu'il avait pété un plomb quand elle a vendu la maison et changé de région malgré qu'ils n'étaient plus ensemble depuis au moins 10 ans. Elle nous a dit qu'il faudrait l'appeler et qu'elle (je cite)"se débrouillerait avec la police".
Nous sommes restés très cordiaux avec ce monsieur, mais il nous a vraiment fait peur.
Je me sens en insécurité dans ma propre maison, je ne sais pas quoi faire s'il se présente une 3e fois comme il a semblé vouloir le faire (visiblement il n'habite pas loin). Je verrouilles toutes les portes, me sens épiée, m'inquiète pour ma fille qui joue dans le jardin...
Ai je un possible recours juridique dans cette situation avant qu'elle ne dégénère ?
Merci de vos conseils

Par TUT03

Bonjour

s'il franchi le portail sans y être invité ou la porte de votre logement sans y être invité, vous appelez la gendarmerie immédiatement et vous leur indiquez l'intrusion d'une personne inconnue, au comportement inquiétant

le facteur alcool crée une flou imprévisible qui ne facilite pas les choses puisque la consommation excessive ne conduit pas toujours à un comportement rationnel ou intelligent mais en effet la Gendarmerie ou la Police prendra les décisions qui s'imposent en fonction de ses agissements

---
Par Camille69002

Bonsoir, merci beaucoup de votre réponse qui me conforte dans ce que je pensais, à savoir appeler la gendarmerie si son comportement venait à dépasser les bornes.
En attendant j'ai bien l'impression qu'il va falloir croiser les doigts pour qu'il ne revienne pas, ce qui ne me rend pas sereine.

Par yapasdequoi

S'il n'y a que des comportements désagréables, il ne se passera pas grand chose.
Par contre si agression, violation de domicile ou harcèlement, il peut être condamné à une mesure d'éloignement.
N'hésitez pas à porter plainte (pas de main courante c'est inutile)